

Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire

Jeudi 11 janvier 2018

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS

Municipalité : M. Griolet (Maire) – Mme Sanchez
(Adjointe- chargée des affaires scolaires)

Représentants des parents titulaires : Mme POITEVIN
Sabrina, Mme TORTILLON Carole, Mme QUEROU Anne-
Cécile, M. VIAUD Morgan.

Représentants des parents suppléants : Mme GILLIBERT
Christina, Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline,
Mme HERBIN Aurélie.

Enseignants : M. Chataigner, Mme Michel, Mme
Kebbache, Mme Loubes et Mme Tavanae

DDEN : Mme Audin-Combeau

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES

Inspecteur de l'Education Nationale : M. Rougier

Représentant des parents : Mme MENADIER Virginie,

Enseignant : M. PETIT Laurent

Ordre du jour : projet d'organisation de la semaine scolaire

Résultats du sondage transmis par les membres du conseil d'école : 73 réponses sur 91 familles

Quels rythmes scolaires préféreriez-vous pour votre enfant à la rentrée de septembre 2018 ?

- Semaine à 4 jours : 56 réponses
- Semaine à 4 jours 1/2 : 17 réponses

Si nous passions à 4 jours, quels horaires aimeriez-vous ?

- 8h45-12h/13h30-16h15 : 34 réponses
- 9h-12h/13h30-16h30 : 39 réponses

Avis de la commune : Les 5 communes de la presqu'île d'Arvert souhaitent un retour à la semaine à 4 jours.

L'organisation des TAP pour la commune montre un essoufflement de la part des bénévoles assurant les animations mais aussi des élèves. De plus, l'organisation est compliquée pour une petite commune.

Concernant un éventuel changement d'horaires, cela n'aurait pas d'influence sur l'organisation du service communal.

Avis de Mme Audin-Combeau (DDEN) : Dans ces différents changements on fait peu cas de l'intérêt de l'enfant et des adultes. Nous n'avons pas évalué le fonctionnement précédent et on passe à un autre. La fédération des DDEN est contre le retour à la semaine de 4 jours.

Question des parents d'élèves concernant l'éventuel changement d'horaire : si la classe commence à 9h à partir de quelle heure pouvons-nous laisser les enfants ?

Réponse : à partir de 8h50 et avant à la garderie payante.

Les parents d'élèves précisent que c'est un élément que beaucoup de parents n'ont pas mesuré. Il faudra payer de la garderie avant.

Avant le vote, Mme Tavanae laisse quelques minutes aux parents d'élèves élus afin qu'ils se concertent.

Vote des membres du conseil d'école : 5 voix représentants des parents titulaires, 5 voix enseignants, 1 voix DDEN, 2 voix mairie.

- **Pour un retour à la semaine de 4 jours :** 12 pour / 1 contre / 0 abstention
- **Pour les horaires de l'école :** 10 pour 8h45-12h-13h30-16h15 / 0 pour 9h-12h-13h30-16h30 / 3 abstentions

Organisation des activités pédagogiques complémentaires:

A la rentrée 2018, les activités pédagogiques complémentaires (APC) auront lieu le jeudi entre 16h30 à 17h30.

Projet pédagogique et éducatif

La commune, les enseignants et les parents d'élèves, très majoritairement, sont favorables à une organisation du temps scolaires sur 4 jours. Il n'y a aucun transport scolaire sur la commune.

L'organisation des TAP pour la commune montre un essoufflement de la part des bénévoles assurant les animations mais aussi des élèves. De plus, l'organisation est compliquée pour une petite commune.

La commune étant regroupée en SIVOM, les 5 communes se sont concertées afin de d'effectuer cette demande de retour à la semaine de 4 jours. Pour les familles qui le souhaitent, le SIVOM organisera une prise en charge des enfants le mercredi dans un lieu commun aux 5 communes (centre de loisirs). Un avenant du PEDT est en cours de rédaction.

Conclusion :

Le conseil d'école de Chaillevette réuni le 11 janvier 2018 demande, conformément au décret 2017-1108 sur les rythmes scolaires, un changement de l'organisation de la semaine scolaire.

Après une consultation des membres et un vote, le conseil d'école demande un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

Les horaires de l'école pour la rentrée 2018 seront : 8h45-12h / 13h30-16h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) auront lieu le jeudi de 16h15 à 17h15.

Cette demande de retour à 4 jours sera transmise à l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) de Royan puis au DASEN (Directeur Académique des Service de l'Education nationale) qui décidera de valider ou non cette demande de dérogation.

Présidente du conseil d'école
Mme TAVANAE

Secrétaire du conseil d'école
M. CHATAIGNER